Décision DEC121463DR07
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

ARRIVÉ
15 MAI 2012
SRH
CNRS - Délégation Rhône Auvergne

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec **l'Université Claude Bernard Lyon 1**, le **01/01/1995,** portant création de l'unité mixte de recherche n° **5615**, **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces** ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **M. Christian BRYLINSKI** directeur du **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces,** unité de recherche n°**5615** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ...3 Avril 2012

Considérant que **M. Ruben CHECA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012**.

DECIDE :

Article 1 : **M. Ruben CHECA, assistant ingénieur,** est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° **5615**, à compter du ...3 Avril 2012

M. Ruben CHECA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Ruben CHECA** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 02/05/2012
Le directeur de l'unité
(Signature)

Pr. Christian BRYLINSKI
Directeur de l'UMR 5615

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Président UCBL

Hamda BEN HADID

Visa du délégué régional du CNRS

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Délégation Rhône-Auvergne
2, av. Albert Einstein
69609 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04 72 44 56 00
Fax 04 78 89 47 69

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne